



**Conseil national de l'Ordre
des sages-femmes**

Service inscription-radiation
168, rue de Grenelle
75007 PARIS

Formalités préalables à l'inscription à l'Ordre de Polynésie française

N° national

Département d'inscription

N° attribué dans le dpt

Madame, Monsieur,

Je soussigné (e) : Mme Mlle M.

Nom de naissance : Nom d'usage : Nom d'exercice :
Prénom : Date de naissance : / / Lieu :

Adresse personnelle :

N° Tél : E-mail :

vous demande de bien vouloir procéder à **ma radiation du tableau de l'Ordre** pour le motif suivant :

Je pars exercer en Polynésie française

Nom de la structure et adresse de ma dernière activité :

Date de début

Date de fin

1 - / /
..... Type d'activité* :

* Préciser si salariée, hospitalière, PMI ou libérale.

Nom de la structure et adresse de l'activité envisagée en Polynésie française :

Date de début

Date de fin (si connue)

1 - / /
..... Type d'activité* :

* Préciser si salariée, hospitalière, PMI ou libérale.

Je note bien que je peux à tout moment demander ma réinscription à l'Ordre, en adressant au Conseil national une demande d'inscription et une fiche de renseignements (documents accessibles sur le site de l'Ordre), 3 mois avant la reprise de mon activité.

Je note également avoir pris connaissance de la procédure à suivre concernant mon inscription en Polynésie française, **figurant au verso de ce document.**

Signature :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations figurant ci-dessus.

Fait à : le : / /

Tourner la page SVP

Procédure

Vous souhaitez exercer en Polynésie française

1^{ère} étape

Suite à votre demande, le département dans lequel vous êtes actuellement inscrite va procéder à votre radiation de son tableau.

Dès que nous aurons reçu la validation de radiation de votre département, vous recevrez votre certificat de radiation.

Nous adresserons dans le même temps votre dossier au Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Polynésie française, comportant la copie recto du présent document, la copie de votre certificat de radiation ainsi qu'un récapitulatif des informations relatives à votre situation professionnelle enregistrées dans nos fichiers.

2^{ème} étape

Vous devez prendre directement contact avec le Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Polynésie française, en vue de votre inscription au tableau de l'Ordre de ce territoire (obligatoire pour exercer dans les TOM).

Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Polynésie française

Présidente : Madame Matha WILLIAMS

BP 311

98713 TAHITI

Polynésie française

Mail : cosfpf@gmail.com

3^{ème} étape

Dans le cas où vous souhaiteriez revenir exercer en France métropolitaine ou dans les DOM, il faudra vous radier du Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Polynésie française et vous inscrire dans le département de votre lieu d'exercice en adressant au Conseil national, 3 mois avant le début de votre nouvelle activité :

- la fiche de renseignements et la demande d'inscription (accessibles sur notre site internet),
- le certificat de radiation du Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Polynésie française,
- l'attestation du paiement de votre cotisation ordinale.